

14 octobre 2004
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Groupe de travail présession
Trente-deuxième session
10-28 janvier 2005

Réponses à la liste de problèmes et de questions

augmentation. La législation existante en matière de droit de la famille et de droit du travail est dépassée et ne reflète pas les réalités modernes.

3. Comme la Commission de réforme législative de Samoa n'a pas encore commencé ses activités, le Conseiller parlementaire rattaché au Bureau du Procureur général a entrepris d'élaborer un plan de réforme législative dans les domaines prioritaires identifiés, la violence sexiste venant en tête des priorités. Le plan déterminera l'ampleur du travail à accomplir.

1.18672 240.1867a 10.02 228.49846 629.28 46 Tm(av)Tj10.3

3. Parmi les obstacles à son

<i>Organisme responsable</i>	<i>Programmes</i>	<i>Groupe cible</i>	<i>Résultats</i>
	3. Renforcement des capacités des parties prenantes identifiées en ce qui concerne certains articles de la Convention (programme couvrant toute l'année)	3. Comité consultatif sur la condition de la femme (Comité dont la constitution a été demandée par le Gouvernement et qui comprend 30 femmes désignées pour trois ans), groupes professionnels, femmes leaders dans les villages, partenaires de la CEDAW,	

<i>Organisme responsable</i>	<i>Programmes</i>	<i>Groupe cible</i>	<i>Résultats</i>
	8. Programme « Aiga ma Nuu Manuia » (Bien-être de la famille et du village)	8. Femmes et dirigeants de villages, notamment en milieu rural	8. Couverture nationale réalisée en 2004. Maisons plus propres et systèmes sanitaires des villages améliorés, nombre croissant de familles disposant de potagers et de maisons non enfumées
	9. Réunions des femmes de l'île consacrées à la Convention	9. Femmes villageoises	9. Davantage de débats sur les questions relatives à la Convention au niveau des villages
	10. Opérations de promotion multimédia mettant à profit les célébrations de la Journée internationale de la femme et des femmes du Samoa	10. Grand public	10. Meilleure compréhension et perception des femmes et de leurs rôles multiples
Ministère de l'éducation	Inclusion des questions		

Organisme responsable

Programmes

Groupe cible

Résultats

<i>Organisme responsable</i>	<i>Programmes</i>	<i>Groupe cible</i>	<i>Résultats</i>
Les femmes dans l'entreprises (WIB)	1. Séance de formation technique et de perfectionnement sur les petites entreprises, le tissage		

<i>Organisme responsable</i>	<i>Programmes</i>	<i>Groupe cible</i>	<i>Résultats</i>
	6. Faciliter la commercialisation et l'emballage des produits d'artisanat en tenant compte des normes étrangères afin de permettre aux femmes d'exporter leur production	6. Femmes chefs d'entreprise en zones rurales et urbaines	6. La plupart de leurs objets d'artisanat sont proposés dans le magazine de Polynesian Airline. Elles reçoivent également des commandes de Hawaii, de Nouvelle-Zélande, d'Australie et des Fidji. Des réunions locales et des célébrations organisées par le Gouvernement passent également des commandes d'objets artisanaux pour utiliser les compétences acquises par les femmes dans le cadre du programme
	7. Tissage de nattes de qualité, en particulier le « Iéie Sae samoa »	7. Toutes les tisseuses de nattes de qualité participant aux projets du WIB	7. Élévation sensible du statut de nombreuses femmes participant à nos programmes de développement dans les villages ruraux
Ministère de la Commission du service public	1. Inscription de la CEDAW au programme des cours de formation 2. Politique de parité entre les sexes	Fonctionnaires	1. Égalité des chances pour les femmes dans le secteur public 2. Promotions fondées sur le mérite
Yazaki Samoa, principal employeur de femmes du secteur privé (plus de 2 000)	1. La proposition a été faite à la direction de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités pour accroître la confiance des femmes en elles-mêmes 2. Ateliers sur la santé génésique et l'hygiène sexuelle	1. Travailleuses 2. Travailleurs	1. Nouvelle initiative 2. L'initiative a contribué à réduire le taux de renouvellement du personnel et l'absentéisme 3. Plus grande sécurité de l'emploi
Réseau Inailau o Tamaitai sur le leadership	Formation en matière de leadership pour les jeunes dirigeantes	Filles élèves des écoles	Nouvelle initiative

3.

b) Femmes occupant des fonctions de liais

social. Il regroupe les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales ci-après, chargées d'appliquer la Convention :

Partenaires gouvernementaux :

- Ministère de la condition de la femme et du développement communautaire et social – Conseiller technique;
- Ministère du commerce, de l'industrie et du travail;
- Ministère de l'éducation, des sports et de la culture;
- Ministère de la justice et chancellerie;
- Ministère de la santé;
- Ministère des services de police, de prison et d

congés de maternité avec traitement, prime d'allaitement au sein et horaires souples. En outre, la Commission de la fonction publique accorde depuis peu des congés de paternité sans perte de salaire. Elle applique une politique d'égalité des sexes en matière de recrutement, de nominations, etc. Le Gouvernement examine actuellement un projet de loi portant modification de la loi sur la fonction publique.

Question n° 11
Quelles sont

des services de police, ceux-ci, conscients de la nécessité d'être plus représentatifs de la communauté, ont lancé un certain nombre d'activités visant à accroître la présence de femmes en leur sein. Dans le cadre de ce projet, sont mis au point des

Convention aux dirigeants du Ministère des services de police, de prison et d'incendie, ainsi qu'à toutes les femmes fonctionnaires de police à l'occasion de l'atelier organisé à l'intention de ces dernières. C'était le début de ce qui est désormais un plan de renforcement des capacités des services de police en ce qui concerne la CEDAW et la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est également envisagé que le Bureau du Procureur général, en tant que membre du Partenariat pour la CEDAW organise des stages de formation à l'intention des avocats et des juges. L'enseignement d'ordre général relatif à la Convention est une/e56310.3273e109 Tm()Tj10

(constitués essentiellement de femmes) sont passés en transit au Samoa, alors qu'ils se rendaient aux Samoa américaines; à ces occasions, le Service a communiqué aux autorités des Samoa américaines des renseignements pour le cas où il se serait agi de traite.

Articles 7 et 8

Question n° 16 i o n

de l'appareil judiciaire, la Commission accorde toute l'attention voulue aux candidates qualifiées. La Commission a approuvé récemment la nomination, comme juge temporaire à l

*Organisations non
gouvernementales*

Buts et objectifs

Date de création et cré

<i>Organisations non gouvernementales</i>	<i>Buts et objectifs</i>	<i>Date de création et membres</i>	<i>Programmes de travail</i>
---	--------------------------	------------------------------------	------------------------------

l'émancipation des femmes que pour procurer des avantages à long terme à l'ensemble de la société.

1. En 2004, le Gouvernement a mis en place un programme d'ens1.2g1e

Article 11

Question n° 24

Veillez fo

Article 12

Question n° 27

Compte tenu de l'incidence croissante, notée dans le rapport, de certains problèmes de santé et maladies qui touchent particulièrement les femmes, veuillez fournir des informations détaillées sur les services éducatifs et médicaux déjà mis en place ou qu'il est envisagé de mettre en place afin de prévenir ces problèmes de santé ou de guérir ces maladies.

1. Plusieurs groupes offrent aux femmes des services éducatifs et médicaux, le Ministère de la santé continuant de remplir son rôle traditionnel en matière de soins de santé généraux et spécifiques. Il collabore étroitement avec plusieurs services publics et organisations non gouvernementales, comme l'Association samoane de lutte contre le diabète et l'Association samoane pour la prévention du cancer, dans les domaines de la prévention des maladies non transmissibles et des nouvelles maladies comme le VIH/sida et de la lutte contre ces maladies.

2. Les organisations communautaires et les comités de femmes de village prennent une part très active aux programmes de sensibilisation visant à protéger les femmes contre les mauvais traitements, les problèmes liés à l'alcoolisme et le VIH/sida, grâce au système de petites subventions mis en place par la Division de la femme (Ministère de la condition de la femme et du développement communautaire et social), lequel est aujourd'hui inclus pour la première fois dans le budget de l'État.

Question n° 28

Compte tenu de l'incidence accrue du VIH/sida, du faible taux d'utilisation des contraceptifs au Samoa et de la persistance de la croyance selon laquelle la

sont proposés par le système de santé publique, les cliniques privées et un centre de santé familiale géré par une ONG, sis de manière fort commode dans le centre de la capitale. En ce qui concerne la prévention du VIH/sida, les groupes visés sont les hétérosexuels, les sportifs et les groupements communautaires.

Question n° 29

Quelles mesures prend le Gouvernement, sachant que des avortements illégaux ont lieu, pour rendre l'éducation sexuelle largement accessible, promouvoir la planification familiale, diffuser des informations sur les contraceptifs et

privées pour handicapés, qui dispensent un excellent enseignement, notamment une formation professionnelle pour accroître leurs possibilités d'emploi. Tous les établissements scolaires que construit actuellement l'État doivent être accessibles aux handicapés.

Article 13

Question n° 32

Veillez indiquer la nature et l'ampleur de l'appui ponctuel, et de l'appui accordé dans le cadre de programmes, apporté aux femmes entrepreneurs, et des efforts déployés pour garantir que les femmes puissent tirer pleinement parti des nouvelles possibilités

1. Pour de plus amples renseignements sur l'existence, la nature et les effets perceptibles des programmes éducatifs qui ont été mis en place par le Gouvernement depuis la présentation de son rapport, prière de se reporter

églises à fournir un soutien aux mères adolescentes et à leur famille pour remédier à cette situation.

Question n° 38

Dans le système du divorce pour faute, les femmes qui demandent le divorce pour cruauté mentale ou ivresse habituelles doivent prouver que cette situation a perduré pendant trois ans ou plus pour obtenir la dissolution du mariage. Le rapport indique qu'il s'agit là d'un système « archaïque », qui doit être révisé. Veuillez préciser quelles mesures le Gouvernement a prises afin de modifier cette législation et d'assurer l'égalité des femmes et des hommes au regard de la dissolution du mariage.